

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

Etabli conformément à la délibération modifiée n° 232 du 24 juin 1965 relative au régime des bourses avec affectation spéciale destinées aux candidats à la fonction publique territoriale, article 4 : « *Les candidats aux bourses avec affectation spéciale devront adresser au chef du territoire : (...) 5°) Un certificat médical justifiant de leur aptitude physique à servir dans la fonction publique ...* ».

Je soussigné (e),, docteur en médecine, certifie :

- avoir procédé à l'examen clinique de :

NOM / PRENOM :

Né (e) le

- que l'intéressé (e) ne présente pas de contre-indication à servir dans la fonction publique

Je déclare être ne pas être le médecin traitant habituel de l'intéressé (e).

DATE, SIGNATURE ET CACHET

A, le